

Nombres de délégués -
 Afférents au Conseil : 49
 - En exercice : 49
 Qui ont pris part
 à la délibération : 41
 Votes exprimés : 41
 POUR : 41
 CONTRE : 0
 Abstentions : 0
Date de la convocation :
 27 juin 2023
Date d'affichage :
 27 juin 2023

REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT DE L'YONNE

DELIBERATION
 du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN

L'an deux mille vingt-trois, le trois juillet, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

Présents : Philippe TRESPALLE – Jean-Marie MAURICE, absent excusé (représenté par Marc MARTIN) - Bruno CHARMET – Daniel RAVERAT - Nadine LEGENDRE – Béatrice BOISE – Jacqueline DUPLESSY - Florian FRAYER – Gilles SACKEPEY – Hervé PASCAULT, absent excusé (représenté par Jérôme PASCAULT) - Jacqueline DE DEMO - Jean-Louis GROGUENIN - Pierre-Yves ROY, absent excusé (pouvoir à Christian SCHILTZ) – Christian SCHILTZ – Stéphane MOREL, absent excusé (pouvoir à Xavier COURTOIS) – Rémy VIDAL, absent excusé (pouvoir à Christophe GENTIL) - Christophe GENTIL - Stéphane BARDOUX, absent excusé (pouvoir à Pierre NOIROT) – Jean-Claude LEMAIRE, absent excusé (pouvoir à Sandra PICART) - Sandra PICART - Jean-Michel SABAN – Evelyne CALLEJA – Clément POINTEAU - François CAMBURET - Xavier COURTOIS – Claudine MANIGAULT - Michel GCHWEINDER – Marcel GEORGES – Nathalie LABOSSE - Daniel SIMONNET – Catherine VERNEAU, absente excusée (pouvoir à Nathalie LABOSSE) - Philippe LARDIN – Guy GUENIFFEY - Arnaud ROSIER - Pascal DUBOIS – Claude CATRIN - Sylvie CHARPIGNON - Christian LARDIN – Pierre NOIROT - Annie ROUSSEAU – Bernard ENFRUN –

Absents excusés : Christophe CHEYSSON – Michel CODRAN – Hubert NAULOT – Marie-Laure GRIMARD – Jacques ROBERT -

Absents : Philippe DESCHAUMES - Cloria JAOLAZA - Bertrand LEBLANC –

Secrétaire de séance : Nadine LEGENDRE -

Objet de la délibération

BUDGET PRINCIPAL
DECISION MODIFICATIVE N°2

Le Président explique qu'afin de financer les postes supplémentaires des agents de surveillance dans les transports scolaires ainsi que leur frais de déplacement, des travaux de voirie supplémentaires, l'acquisition d'un ordinateur pour la conseillère numérique et l'opération chèques cadeaux, il est nécessaire d'effectuer les modifications suivantes sur le budget principal :

Section de fonctionnement

Dépenses

Article 615231 (Chapitre 011) – Entretien voies et réseaux	+ 20 000 €
Article 6238 (Chapitre 011) – Divers	+ 1 450 €
Article 64131 (Chapitre 012) – Rémunération personnel non titulaire	+ 2 000 €
Article 6451 (Chapitre 012) – Cotisations URSSAF	+ 300 €
Article 6453 (Chapitre 012) – Cotisations aux caisses	+ 400 €
Article 65821 (Chapitre 65) – Déficit des budgets annexes	+ 3 700 €
Article 65888 (Chapitre 65) – Autres charges diverses de gestion courante	+ 10 500 €
Article 023 – Virement à la section d'investissement	+ 1 680 €
TOTAL	+ 40 030 €

Recettes

Article 70841 (Chapitre 70) – Mise à disposition personnel aux budgets annexes	+ 2 700 €
Article 75888 (Chapitre 75) – Autres produits divers de gestion courante	+ 20 000 €
TOTAL	+ 22 700 €

Section d'investissement

Dépenses

Article 21838 (Chapitre 21) – Autre matériel informatique	+ 2 000 €
Article 458150 – CHATEL GERARD Voirie 2023	+ 3 100 €
TOTAL	+ 5 100 €

Recettes

Article 10222 (Chapitre 10) – F.C.T.V.A.	+ 320 €
Article 458250 – CHATEL GERARD Voirie 2023	+ 3 100 €
Article 021 – Virement de la section de fonctionnement	+ 1 680 €
TOTAL	+ 5 100 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité des membres présents,

REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2023

Application agréée E-legalite.com

DECIDE d'effectuer les modifications proposées ci-dessus sur le budget principal 2023.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme.

La secrétaire de séance,
Nadine LEGENDRE



Le Président,
Xavier COURTOIS



PUBLIEE LE 06/07/2023

REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2023

Application agréée E-legalite.com